

**Procès-verbal de la séance du 21 août 2017**

**Le 21 août 2017 à 20h30**, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **14 août 2017**

**Présents** : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Sylvie AVEZOU, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie CLAUDE.

**Représentés** : Rolande PITON procuration à Françoise LAURIERE  
Colette MAYET-DELBOURG procuration à Christian PAJOT  
Marie-Christine DEBLACHE procuration à Jean-Raymond CRUCIONI  
Sylvie CLAUDE procuration à Benjamin MAUVRIT

**Absent(e) excusé(e)** : Véronique LEYGUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Françoise LAURIERE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2017-052</b>	<b><u>Aménagement des espaces publics de la bastide : Choix des entreprises</u></b>	<b>1-1-1</b>

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis relatif à la mise en valeur des espaces public de la bastide s'est réunie le 27/07/2017.

Sept plis ont été déposés soit sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'Atelier Palimpseste a remis lors de la commission d'appel d'offres le 03/08/2017 le rapport d'analyse des offres qui a pour objet de présenter le contrôle des offres fournies par les entreprises.

Monsieur le Maire rappelle les critères de choix : 60% valeur technique et 40% prix

LOT	ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE	MONTANT HT	MONTANT TTC
V.R.D	SOCIETE MALET	2	75,06%	629 552,51 €	755 463,01 €
	SOCIETE MALET AVEC OPTION			632 873,31 €	759 447,97 €
	COLAS SUD OUEST	1	98,00%	609 846,56 €	731 815,87 €
	COLAS SUD OUEST AVEC OPTION			613 111,27 €	735 733,52 €
FERRONNERIE-SERRURERIE	2	1	80%	36 505,00 €	43 806,00 €
PAYSAGE	DELFAUT ESPACES VERTS	3	83,65%	19 615,90 €	23 539,08 €
	ETS CYPIERE PAYSAGE	2	52,07%	16 628,58 €	19 954,29 €
	SAS COURSERANT	1	94%	16 117,85 €	19 341,42 €
	GIRARDEAU ESPACES VERTS SARL	4	76,89%	27 024,06 €	32 428,87 €

Après avis de la commission d'appel d'offres et discussion, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes (avec option pour le lot 1) :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
V.R.D	1 COLAS SUD OUEST	613 111,27 €	735 733,52 €
FERRONNERIE-SERRURERIE	2 EURL MAIZIA	36 505,00 €	43 806,00 €
PAYSAGE	3 SAS COURSERANT	16 117,85 €	19 341,42 €
MONTANT HT		665 734,12 €	
MONTANT TVA		133 146,82 €	
MONTANT TTC		798 880,94 €	

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée décident à l'unanimité :

- **de retenir** les entreprises proposées par Monsieur le Maire,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **S'engager** à inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

#### Questions diverses :

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE explique que des petits aménagements supplémentaires pourraient être envisagés au niveau des carrefours de la rue Saint Pierre et de la rue Nouvelle au niveau de la place de la Libération.

Les travaux sur les réseaux d'eau potable commenceront le 4 septembre 2017.

L'entreprise *Colas Sud Ouest*, retenue pour le lot 1, devrait commencer à la mi-octobre, soit plus tôt que le chantier des places du Haut-Morvan et du 19 mars 1962 à l'automne 2016.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démarche TEPOS « Territoire à Energie POSitive » portée par la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord.

Ce projet vise à réduire durablement les consommations énergétiques et à promouvoir la production d'énergies renouvelables au niveau local. Les communes du territoire désireuses de s'engager dans cette démarche doivent informer la CCBHAP de leur plan d'action. Villéral s'engage dans cette démarche. Depuis plusieurs années, la commune travaille avec le SDEE 47 sur l'évaluation de la consommation

des éclairages publics et sur l'estimation de l'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de rénover les équipements et les installations énergivores.

Des actions en faveur de la mobilisation et de la sensibilisation des acteurs publics seront menées grâce à une campagne de sensibilisation de réduction des consommations d'énergie à travers nos différents médias (journal, site internet, radio...).

La commune s'engage également à instaurer une véritable démocratie énergétique locale en sensibilisant le jeune public aux enjeux énergétiques en coordination avec leur entourage (parents, écoles, éducateurs).

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'un décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifie l'article D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en relevant le seuil de mise en recouvrement des créances de 5 à 15€, afin d'optimiser l'action en recouvrement des créances locales les plus significatives. Il précise qu'en aucun cas, la mise en œuvre du relèvement du seuil ne suppose que la collectivité renonce à une recette mais qu'elle diffère la facturation jusqu'au moment où le redevable a cumulé une dette d'au moins 15€.

Dans le cadre de la révision des listes électorales, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission administrative : Madame Rolande PITON a été reconduite dans ses fonctions de délégué titulaire et Madame Nadège MONZIE est désignée comme délégué suppléant.

Monsieur le Maire annonce le départ du Sous-Préfet de Villeneuve, Thierry MAILLES, qui exercera d'autres fonctions à Lille à partir du 28 août 2017.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE rappelle qu'une pétition signée par plusieurs riverains du lotissement du Haut Aragon demandait des solutions contre les excès de vitesse sur la route de Monpazier (D104) à l'entrée de Villeréal et sur le tour de ville. Le Conseil Départemental a effectué des relevés de vitesses et a communiqué les résultats de cette étude. Les moyennes de vitesse constatées sur le tour de ville sont relativement raisonnables : 61km/h, tandis que sur la départementale D104 à la sortie du village, la vitesse moyenne relevée est de 68km/h.

L'installation de gendarmes couchés sera étudiée en liaison avec le service départemental des routes.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE informe de la réception de la nouvelle aire de jeu : une modification de l'implantation d'un jeu est envisagée suite à la visite de l'organisme chargé du contrôle de la structure.

Monsieur Christian PAJOT trouve dommageable que l'enlèvement des pavés du parvis de l'église et leur réutilisation n'aient pas été étudiés. Il regrette également que l'accessibilité à l'église pour les personnes à mobilité réduite n'ait pas été envisagée.

Monsieur le Maire explique que cette question a bien fait l'objet d'étude et réflexion entre la mairie et le maître d'œuvre. Le remplacement des pavés est nécessaire pour des raisons esthétiques : les pavés actuels sont très sombres par rapport au projet de pavage de la place de la Libération. De plus, comme une amélioration va être également apportée sur le pourtour du parvis, cela nécessitait une modification notable de l'implantation des pavés actuels.

En ce qui concerne l'accessibilité de l'église, la question de l'accessibilité a bien été envisagée, avec l'aide d'une architecte et une demande de dérogation pour contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural a été validée par les services de l'Etat. Une rampe amovible sera installée.

Monsieur Jean-Raymond CRUCIONI fait remarquer que le prix des légumes lors des marchés hebdomadaires du samedi et du mercredi pendant la période estivale ont beaucoup augmenté. Il demande s'il ne serait pas possible d'intégrer une clause de garantie des prix dans le règlement du marché. Le Maire indique qu'une collectivité ne peut ainsi contraindre les commerçants dans une politique des prix qui ne repose pas sur des textes de lois. En revanche, comme chaque année les élus rencontrent les commerçants, le sujet sera abordé et, avant cette rencontre, une information écrite sera distribuée aux commerçants concernés.

Commune de Villeréal  
Séance du 21 août 2017

Monsieur Alain BRUGALIERES signale que les angles en fer bordant les massifs le long de la rue Bissière à hauteur du parking sont très acérés : des voitures ont eu un pneu éclaté. Demande sera faite pour corriger les angles.

Monsieur le Maire demande de rappeler aux forains du samedi matin et aux brocanteurs du 2<sup>ème</sup> dimanche du mois qu'ils ne doivent pas garer leur véhicule sur les parkings du centre-ville.

Monsieur le Maire réitère qu'aucun cirque n'est autorisé à s'installer sur le parking des Riviérettes.

Le jeudi 5 octobre 2017 : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h52.